



	<i>Mairie d'Aureville Le Village 31 320 AUREVILLE</i>	<i>Téléphone: 05 61 76 30 29 Fax: 05 61 76 41 36 EMail: <a href="mailto:mairie.aureville@wanadoo.fr">mairie.aureville@wanadoo.fr</a></i>
--	---	--

## **Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal d'AUREVILLE**

**Mercredi 15 mai 2013**

## Table des matières

### Sujets avec débats

Arrêt TAD chemin des Crêtes.

SICOVAL : Modification des statuts – Modification de la représentation des communes au sein du Conseil de Communauté.

STTOM – Modification des statuts. Retrait de la délibération du 9 janvier 2013.

Travaux – Aménagement des locaux des associations.

DESIGNATION D'UN ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL (Maître d'œuvre, Sécurité et Protection de la Santé)

Travaux – Achat d'illuminations de Noël

Cinéomètre

### Sujets sans débat - Vie communale

Commission urbanisation/voirie/travaux/finances locales

Entretien voiries communales

Achat hangar

2eme modification du PLU

Construction de l'atelier municipal

Déchets

Commission Ecoles/Petite Enfance/Jeunes/Sport/Associations

Ecole – Petite enfance

Jeunes

Sport – BASC

Bibliothèque

Théâtre intercommunal

Commission action sociale

### Vie intercommunale

SICOVAL

Conseil de Communauté.

Commissions du Sicoval

Questions diverses.

Repas de la « DDE »

Lotissement « le Clos de Poumarol »

## **Réunion du Conseil Municipal du 15 mai 2013**

### **CM 2013-04**

**Ouverture de séance** : 19 heures 30.

**Présents :**

**Mesdames :**

CLASTRES Emmanuelle  
GROENEN Karine  
GUTH Dominique

**Messieurs :**

ESPIC Xavier  
MOUMIN Jean-Marc  
RIOCROS Jean-Pierre  
TARROUX Francis  
CAMUS Gabriel  
SALEIL Georges

**Absents excusés :**

**Mesdames, Messieurs :**

CALLES Colette  
COMETTI Edwige  
MANENT Corinne  
TORRENT Marie Jo  
GIROT Ronan

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du 27 mars 2013.

Sujets avec débats :

- Arrêt TAD 119 – chemin des crêtes
- Modification des statuts du SICOVAL
- Annulation de la délibération du STTOM

Sujets sans débat :

- Compte rendu des activités communales
- Compte rendu des activités intercommunales

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2013 à 19h30.  
Membres en exercice : 14 / Présents : 09 / Pouvoir : 0 / Votants : 09  
Le compte rendu de la réunion du 25 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Francis TARROUX a été désigné secrétaire de séance.

## **Sujets avec débats**

### ***Arrêt TAD chemin des Crêtes.***

Monsieur Xavier ESPIC informe son Conseil Municipal que TISSEO a établi des statistiques sur la fréquentation du TAD et fait le diagnostic des arrêts existants.

Cette étude démontre la nécessité de sécuriser certains arrêts et la proposition d'en supprimer un.

TISSEO propose la suppression de l'arrêt situé au lieu dit « La Marquemale », (peu de fréquentation).

De plus, la commune de Clermont le fort a depuis longtemps fait une demande pour que le TAD puisse desservir leur commune, avec une proposition de positionner un arrêt au rond-point d'En Sérié.

Suite à une rencontre organisée par le Sicoval entre les communes de Clermont le Fort et Aureville la proposition suivante a été faite :

Suppression de l'arrêt situé au lieu dit 'La Marquemale' et création d'un nouvel arrêt au rond-point d'En Sérié sur la commune de Clermont, où il existe déjà un arrêt sécurisé du transport scolaire venant en remplacement de celui situé chemin des crêtes (sur notre commune) moins bien sécurisé.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir l'organisation actuelle, donc de ne pas supprimer l'arrêt existant au lieu dit 'La Marquemale' sur le chemin des crêtes et de conserver celui nommé 'En Sérié' proche de l'intersection entre la Rd 35 et la Rd 68 sur la commune d'Aureville.

### ***SICOVAL : Modification des statuts – Modification de la représentation des communes au sein du Conseil de Communauté.***

#### ***CM 04-2013/11-01***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu notification de la délibération n°2013-03-43 du Conseil de Communauté du Sicoval en date du 25 mars 2013 ayant pour objet la représentation des communes au sein du conseil de la Communauté d'Agglomération.

Cette modification est rendue nécessaire par la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 portant modification du nombre de sièges dans les organes délibérants des EPCI.

Monsieur le Maire indique que l'effectif pour le Sicoval, compte tenu de sa strate de population est limité à 40 sièges répartis selon la méthode de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Toutefois, au terme de cette répartition, les communes n'ayant pu obtenir de siège, sont bénéficiaires d'un siège de droit, en sus du plafond légal ressortant du paragraphe 3.

Par ailleurs, avec l'accord des communes membres, l'article L5211-6-1 permet d'augmenter le nombre total de siège de 25%. Pour le Sicoval permettrait la représentation suivante : 40 sièges répartis à la proportionnelle + 21 sièges de droit + 15 sièges supplémentaires soit un total de 76 représentants au conseil de communauté.

La répartition proposée pour ces sièges supplémentaires est la suivante :

- les sièges supplémentaires sont affectés aux communes membres du Sicoval dont la population ne dépasse pas 10000 habitants
- les sièges sont attribués, à raison d'un siège supplémentaire par commune, dans l'ordre décroissant du nombre d'habitants jusqu'à extinction du nombre de sièges disponibles
- pour les communes qui bénéficient d'un siège de droit, la tête de liste est d'office le représentant de la commune, toutefois, il a la possibilité de désigner un suppléant qui pourra siéger à la place en cas d'absence.

Le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2013-03-43 du 25 mars 2013 approuvant les nouveaux statuts;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère et décide :

- d'approuver le nombre total de 76 sièges pour le Conseil de Communauté au titre de l'accord amiable
- d'approuver la règle de répartition des sièges issus de l'accord amiable telle qu'exposée et qui aboutit à la répartition suivante :

COMMUNES	POPULATION référence	16 litres	Total	habts/délegué
RAMONVILLE	11984		10	1199
CASTANET-TOLOSAN	11033		9	1226
ESCALQUENS	5932	1	6	1186
LABEGE	3861	1	4	965
AUZEVILLE-TOLOSANE	3562	1	3	1184
BAZIEGE	3189	1	3	1083
AYGUESVIVES	2373	1	3	791
MONTGISCARD	2068	1	2	1034
LACROIX-FALGARDE	2028	1	2	1014
POMPERTUZAT	2023	1	2	1012
PECHABOU	2011	1	2	1006
LAUZERVILLE	1291	1	2	646
AUZIELLE	1284	1	2	642
BELBERAUD	1273	1	2	637
MONTLAUR	1213	1	2	607
VIEILLE-TOULOUSE	1120	1	2	560
LABASTIDE-BEAUVOIR	1080	1	2	540
DONNEVILLE	1033		1	1033
VIGOULET-AUZIL	944		1	944
GOYRANS	911		1	911
DEYME	866		1	866
PECHBUSQUE	837		1	837
FOURQUEVAUX	762		1	762
ODARS	738		1	738
AUREVILLE	731		1	731
CORRON SAC	712		1	712
MONTBRUN-LAURAGAIS	548		1	548
CLERMONT-LE-FORT	532		1	532
REBIGUE	524		1	524
ISSUS	444		1	444
NOUEILLES	335		1	335
MERVILLA	266		1	266
ESPANES	262		1	262
LES VARENNES	256		1	256
BELBEZE-DE-LAURAGAIS	104		1	104
POUZE	97		1	97
<b>TOTAL</b>	<b>68206</b>	<b>16</b>	<b>76</b>	

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

**STTOM – Modification des statuts. Retrait de la délibération du 9 janvier 2013.  
CM 04-2013/12-02**

Par délibération en date du 9 janvier 2013, le Conseil Municipal de la commune d'Aureville avait accepté la modification des statuts du STTOM suite à l'intégration des Communes de BONREPOS-RIQUET, GAURE, LAVALETTE, SAINT MARCEL PAULEL et SAINT-PIERRE.

Suite au refus d'une Collectivité de respecter ses obligations et d'adhérer auprès du Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage, les dispositions L.5214-21 et L.5211-41 du code général des collectivités territoriales ont été appliquées par l'autorité préfectorale en concertation avec les groupements de communes concernés.

Par conséquent, Le Conseil Syndical après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité de prononcer l'abandon de la procédure initiée par la délibération du 5 décembre 2012 en vue de l'adhésion directe des Communes de BONREPOS-RIQUET, GAURE, LAVALETTE, SAINT MARCEL PAULEL et SAINT-PIERRE.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal d'Aureville :

- prends note de cette décision et retire sa délibération du 9 janvier 2013.
- Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

### **Travaux – Aménagement des locaux des associations.**

#### **CM 04-2013/13-03**

Notre commune développe une activité associative culturelle et festive riche et particulièrement dynamique qui demande des équipements fonctionnels. Les locaux utilisés par les associations nécessitent des travaux et des aménagements pour faciliter le bon déroulement de leurs activités. Notamment l'aménagement des sanitaires pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite, l'installation d'un rideau électrifié sur la scène et l'achat de matériel informatique.

Des devis ont été établis :

#### **Aménagement des sanitaires :**

SARL ROMA ET FILS	Maçonnerie	2 543.27 € HT
Richard SOLAN	Electricité	627.70 € HT
Ets BONNET	Fourniture et pose	1 785.07 € HT
<i>Total</i>		<i>4 956.04 € HT</i>

#### **Rideau de scène :**

Michel AZEMA	Fourniture et pose	2 485 € HT
--------------	--------------------	------------

#### **Equipement informatique :**

RSM informatique	Ordinateur et imprimante	1 163 € HT
JLC acoustique	Sono portable	850 € HT
<i>Total</i>		<i>2 013 € HT</i>

Le programme global pour l'aménagement des locaux des associations s'élève à 9 454.04 € HT.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve ces aménagements, autorise monsieur le Maire à engager les dépenses et décide de demander une subvention la plus large possible au Conseil Général de la Haute-Garonne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

### **DESIGNATION D'UN ARCHITECTE et D'UN COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL**

#### **CM 04-2013/14-04**

Monsieur le Maire expose à son Conseil municipal qu'en prévision des travaux de construction d'un atelier municipal, il convient de désigner un architecte qui assurera la maîtrise d'œuvre et la coordination de Sécurité et Protection de la Santé.

Un avis d'appel à la concurrence a été lancé concernant le recensement des candidatures.

Les architectes suivants ont répondu à ces appels :

#### **MAITRISE D'ŒUVRE**

- **A.T.A Architecture & Technique d'Aménagement - TOULOUSE**
- **Cabinet d'Architecture Eric TOULEMONDE**
- **Christian VALADAS Architecte**

#### **COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE**

- **CO-BAT 15 rue des Roitelets PLAISANCE DU TOUCH**
- **Cabinet d'Architecture Eric TOULEMONDE**
- **Christian VALADAS Architecte**

Après étude des dossiers le Conseil Municipal délibère et retient la proposition la mieux disante concernant la maîtrise d'œuvre et la coordination de Sécurité et de Protection de la santé, soit

**Eric TOULEMONDE, architecte 11, Place Marius PINEL, à Toulouse.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

### **Travaux – Achat d'illuminations de Noël**

Monsieur SALEIL Georges en charge de choisir des illuminations de Noël pour le village propose le devis suivant :

SARL SNEREL ELECTRON/MULTILUM : 6 illuminations (bouquet d'étoiles)	1 320 €
2 x 100 lampes « led »	27.30 €
Total	1 347.30 € HT

Le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense.

### **Cinéomètre**

Madame CALLES Colette informe que le Sicoval met à la disposition des communes un cinéomètre. Monsieur le Maire propose d'installer ce radar pédagogique sur une des voies de la commune pendant 4 semaines. La demande sera faite auprès du Sicoval et le lieu de son implantation défini ultérieurement.

## **Sujets sans débat - Vie communale**

### **Commission urbanisation/voirie/travaux/finances locales**

#### **Entretien voiries communales**

L'entreprise Sarda a effectué le « rebouchage » des nids de poules sur les chemins communaux.

#### **Achat du hangar**

La rédaction de l'acte est toujours en cours. Les notaires « s'affairent », le document devrait être signé dans une dizaine de jours.

#### **2eme modification du PLU**

L'enquête publique sera terminée le 16 mai 2013. Nous attendons les observations des propriétaires et le compte rendu de la commissaire enquêteur.

#### **Construction de l'atelier municipal**

Un rendez-vous est programmé avec l'architecte et le géomètre pour finaliser le dossier.

#### **Déchets**

Le conteneur destiné à la collecte de vêtements, textiles, chaussures et maroquinerie a été installé au point tri. Il sera géré par Le Relais 81.

### **Commission Ecoles/Petite Enfance/Jeunes/Sport/Associations**

#### **Ecole – Petite enfance**

##### **RPI**

Comme chaque année lors de la fête locale, la municipalité organise une manifestation pour le dépôt de la gerbe au monument aux morts. Les enfants de l'école primaire pourraient y participer, Madame BAGGIO, directrice de l'école d'Aureville sera contactée.

#### **Jeunes**

Le 14 avril, la Commission Jeunes a organisé en coopération avec le Comité des fêtes, un ramassage des déchets pour améliorer la propreté du village. La manifestation a été baptisée « Cradoval ». Notre village n'est pas si propre !!!

### **Sport – BASC**

La prochaine sortie programmée des enfants du BASC se déroulera au CREPS ; nos enfants seront invités à soutenir l'équipe de France juniors de hand-ball féminin.

### **Bibliothèque**

La soirée sur l'immigration italienne organisée par la bibliothèque municipale le 18 avril a été une belle réussite. La conférence était très intéressante et l'ambiance sympathique.

### **Théâtre**

L'atelier théâtre du Foyer Rural d'Aureville présentera son spectacle de fin d'année le 25 mai 2013.

### **Commission action sociale**

#### **Atelier cuisine**

Le jeudi 16 mai 2013

#### **Repas des aînés**

Le samedi 1<sup>er</sup> juin 2013

## **Vie intercommunale**

### **SICOVAL**

#### **Conseil de Communauté.**

Débat sur les incidences du changement du rythme scolaire au CIAS : organisation des centres de Loisirs et des transports.

Présentation du Schéma Directeur de l'eau potable.

Une présentation du rapport de la cours des Comptes relatif aux finances du Sicoval sera faite lors d'un prochain conseil de communauté.

#### **Commissions du Sicoval**

##### **Eau – Assainissement**

Vote du tarif de l'eau pour 2013

Le prix de l'eau sera identique à celui de 2012 jusqu'à une consommation de 30 m<sup>3</sup> soit 1.3944 € HT/m<sup>3</sup>. Au-delà de 30 m<sup>3</sup>, l'eau sera facturée 1.4273 € HT/m<sup>3</sup>. La prime fixe sera de 27 € HT et la location du compteur de 8 € HT pour les compteurs de 15 et 20 mm de diamètre et de 28 € HT pour les compteurs de 30 et 40 mm de diamètre. .

##### **Environnement**

Présentation de l'expérience de la commune de Lacroix-Falgarde qui a éteint l'éclairage public de 1h30 à 5h30. Le bilan est positif, la commune a réalisé une économie de 7 300 € sur une consommation annuelle de 20 000 €, soit 35 %.

Bonification de l'éco-chèque accordé par le Conseil Régional dans le cadre de travaux permettant des économies d'énergie.

##### **Bassin de vie – transport**

Proposition d'une aide aux communes de 20 % pour favoriser le développement des pistes cyclables.

Proposition d'un axe de réflexion : le covoiturage.

### **Questions diverses.**

#### **Repas de la « DDE »**

Il se déroulera le vendredi 17 mai 2013.

#### **Lotissement « le Clos de Poumarol »**

Suite à la réunion des copropriétaires, une association a été créée, Monsieur CRIVELLARO en est le Président.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le mercredi 12 juin 2013 à 19h30